BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3319

974 – RÉUNION

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-PIERRE

Jugement d'ouverture

Date : 21 avril 2026.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
928 246 313 RCS Saint-Pierre de la Réunion.
CRÉ SERVICES 974.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : Tous travaux de maçonnerie générale Carrelage, peinture, plomberie, électricité, Ainsi que tous travaux du bâtiment en sous Traitance; Tous travaux de terrassement, dénivellement, de comblement, de drainage, de Cimentage et de dallage. D'assurer directement ou indirectement, notamment par sous-Traitance, l'ensemble des tâches De second œuvre du bâtiment, des immeubles et leur environnement; De réaliser Différents types de prestation de services tels que le nettoyage des immeubles, locaux spécifiques Et entretiens espaces verts dans tous domaines d'activités collectives, publiques ou privées Et, plus généralement, d'exercer toutes opérations de prestations pouvant se Rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets Similaires ou connexes..
Adresse : 134, voie Communale Ancienne Rn3 Conde Local 2 Batiment B, 97432 Ravine des Cabris.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1er novembre 2025, désignant : administrateur Selas Bl & Associés prise en la personne de Me Maxime Langet, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire Selarl Hirou prise en la personne de Me Laurent Hirou Cs \61053 8 rue Labourdonnais 97404 Saint-Denis Cedex. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.